Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Droit de visite -----Mesure de précaution cause COVID19

Par Fiftyyellow

Bonjour
Je dois normalement recevoir mes enfants 17 et 14 ans prochainement
Étant sur paris ils doivent voyager du sud ouest sur paris par la SNCF,
la semaine prochaine maiss à cause du covid 19 et les variants je me demande si par mesure de précaution et pour la sécurité de mes enfants
je peux refuser mon droit de visite exceptionnellement étant en conflit avec mon ex (aucune communication).

Il y a t'il un article ou décret qui puisse m'avantager au cas où , mon ex fasse une main courante gendarmerie ou qu'elle saisisse le JAF pour non droit de visite ?
Merci beaucoup.

Je signale aussi que j'ai prévenu mes enfants qui sont d'accord avec mon avis mais mon ex se base sur le jugement du JAF. Et a rétorqué aux enfants que ça lui fera 1 semaine d'économie.

Merci

Par ESP

Bonsoir
Rien dans la procédure d'urgence ne modifie le droit de visite. Sauf l'obligation de respecter les gestes barrières et la présentation d'une attestation en cas de confinement.